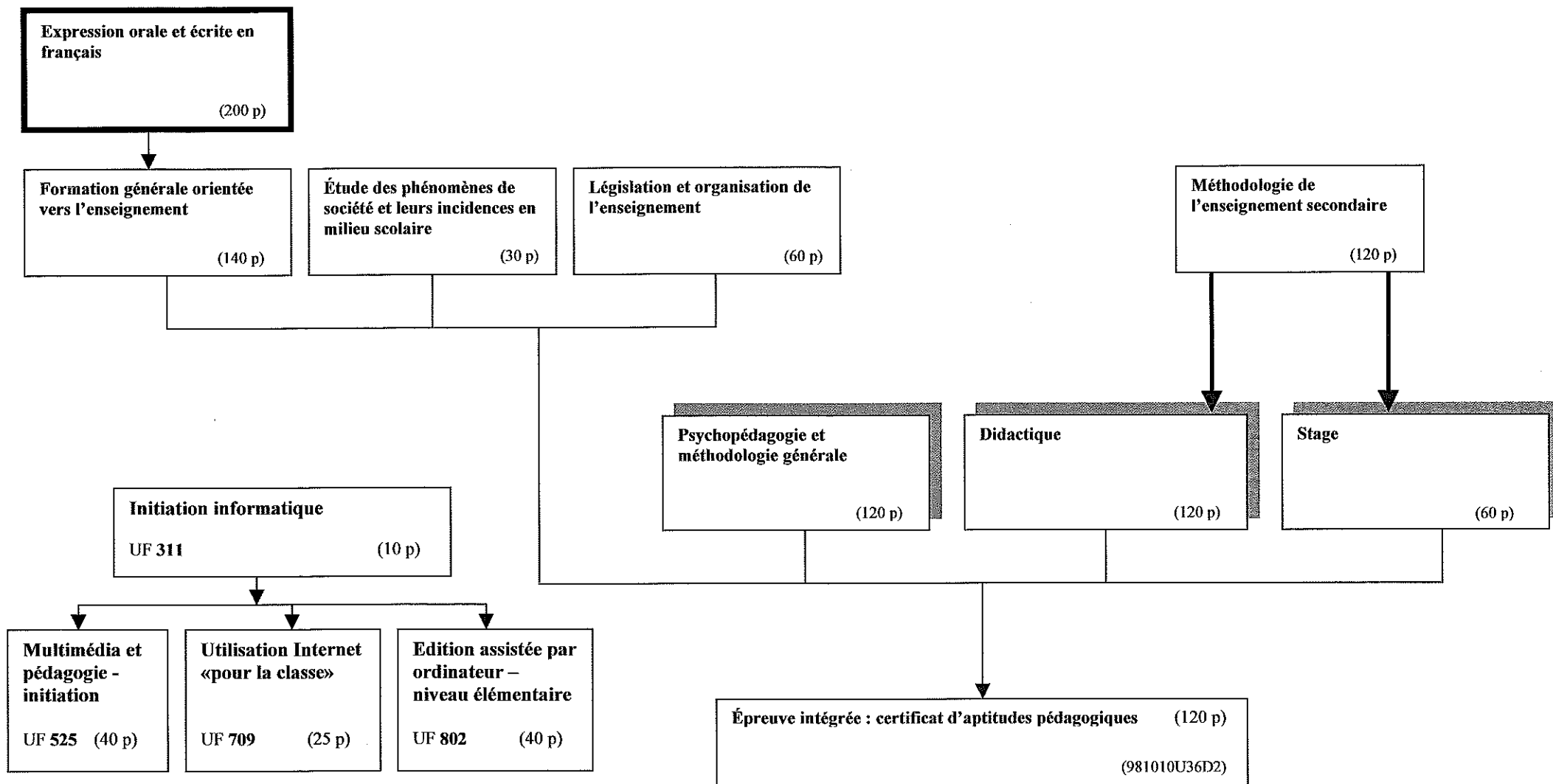


ORGANIGRAMME DE LA SECTION CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES





Avenue de l'Hôpital 18A
Rue Saint-Luc 3
7000 MONS

☎ 065/33.45.05

☎ 065/35.21.76

info@iramps.be

www.iramps.be

*Un Certificat d'Aptitudes
Pédagogiques (CAP A)...*

Pourquoi pas ?

Vous ne possédez pas de diplôme de l'enseignement secondaire et vous avez 9 années d'expérience utile :

vous souhaitez vous impliquer dans la formation des jeunes et des moins jeunes;

vous voulez faire de l'école, un lieu où il fait bon vivre et apprendre;

vous avez décidé d'être acteur de l'apprentissage tout au long de la vie;

vous aimez communiquer, travailler en interdisciplinarité, évaluer votre travail;

vous acceptez de vous remettre en question et d'apprivoiser les technologies;

vous vous sentez apte à construire des activités pédagogiques originales, motivantes pour tous vos futurs apprenants;

Votre volonté est ne laisser personne sur le bord de la route de l'apprentissage...

Alors, n'hésitez pas :

la section délivrant

le Certificat d'aptitudes pédagogiques est organisée à cette fin !

Les cours de la section
CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES
sont regroupés par unités de formation qui constituent sa grille-horaire.

La section se compose d'un ensemble d'unités de formation réparties selon les groupes A, B et C sur une durée de 3 ans minimum (*plus si on souhaite étaler son parcours de formation...*).

Les unités de formation doivent impérativement être suivies dans un ordre chronologique fixé par l'organigramme.

La réussite de chacune des unités de formation donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite.

Toutes les attestations obtenues sont capitalisables pour donner droit à la présentation de l'épreuve intégrée.

La réussite de l'épreuve intégrée associée aux attestations de réussite confèrent le titre de
CERTIFICAT D'APTITUDES PEDAGOGIQUES
(*au candidat non titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur*).